

**CORÉPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU
DÉLIBÉRATION**
**DÉPARTEMENT DE L'OISE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT**

2025 -148 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 novembre 2025

Date de la convocation :
18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 20h05, M. CANTRAINE Hervé jusqu'à 19h55, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, Mme CARVALHO Michèle, M. CARON Joël jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. LANCIEN Yves, Mme BLONDEAU Isabelle à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina à M. BONNETON André, Mme COULON Nadège à M. COPPIN Franck.

Secrétaire de séance : M. GILLOT Jean-Pierre.

COMMUNICATION et MEDIATHEQUE

Convention pour la création et présentation de l'exposition « Dans le rétro »

RAPPORTEUR : M.COPPIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, incitant les bibliothèques municipales à coopérer avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. ;
Considérant la volonté de la commune de Ribécourt-Dreslincourt de favoriser l'accès à la culture et à la lecture, pour tous, et de développer les partenariats sur le territoire ;

Vu l'avis de la commission du 07 septembre 2025 ;
Vu l'avis du bureau municipal en date du 13 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la signature de la convention entre le collège et la commune de Ribécourt-Dreslincourt, pour la création et la présentation de l'exposition « Dans le rétro » annexée à la présente délibération et dont elle fait partie intégrante ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemercier – CS 81114 – 80011 Amiens, peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GILLOT



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ